

COMMUNE DE CHANIER S

Séance du 14 avril 2025

Date de convocation : 08/04/2025

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le

ID : 017-211700869-20250414-D20250414_32-DE



Délibération N° 2025/03/032

Nombre de membres :

En exercice : 27

Présents : 19

Votants : 24

Quorum : 14

OBJET : DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE POUR LE PROJET D'EXTENSION DE CHAIS SUR LE SITE DE ST-SAUVANT -DISTILLERIE MERLET ET FILS

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze avril à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les lieux habituels de ses séances, sous la présidence de Eric PANNAUD, Maire.

Présents : PANNAUD Éric, maire ; FOURRÉ Jean-Luc, GRELET Annie, GRAVELLE Jean-Luc, FIAUD Marie Annick, GIRARD Jean-Paul, ALIGANT Sylvie, BERTOT Jacques, adjoints ; PISSIER Gérard, BOTON Monique, SIAUDEAU Michel, TUFFET Francine, CARTON Jean-Pierre, CANUS Daniel, CALVO Dominique, MORAUD Laurent, WATTEBLED Stéphane, GIRAUDEAU Samuel, DAVID Claudia, conseillers municipaux.

Excusés ayant donné pouvoir : MONTALESCOT Eveline pouvoir à GRELET Annie, GAUDIN Christine pouvoir à ALIGANT Sylvie, MACHEFERT VERDON Graziella pouvoir à TUFFET Francine, FOURNALES Sandrine pouvoir à DAVID Claudia, TREFFANDIER Nathalie pouvoir à CARTON Jean-Pierre.

Excusés : LATOUCHE Céline, Le MENI Nadège, GUERIN Florian.

Secrétaire de séance : CARTON Jean-Pierre.

Une enquête publique préalable à l'autorisation environnementale est présentée par la société DISTILLERIE MERLET ET FILS SAS relative au projet d'extension de chais sur la commune de Saint-Sauvant.

Le dossier d'enquête est consultable sur le site de la Préfecture à l'adresse suivante :

<https://www.charente-maritime.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Consultation-du-public-et-commissions-consultatives/Consultations-du-public/Enquetes-publiques-en-cours/Enquete-publique-du-04.04.25-au-18.04.25-inclus-DISTILLERIE-MERLET-ET-FILS-SAS-St-Sauvant>

Cette enquête se déroule du vendredi 4 avril 2025 au vendredi 18 avril 2025 inclus (15 jours) sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la distillerie sur la commune de Saint-Sauvant.

En application de l'article R.181-38 du Code de l'environnement il est demandé au conseil municipal de donner un avis.

Le conseil municipal prend acte du rapport et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents donne un avis favorable sur le projet cité.

Fait et délibéré en mairie, les jours et heures, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Éric PANNAUD

Le secrétaire de Séance

Jean-Pierre CARTON



Acte rendu exécutoire après
dépôt en sous-préfecture et
publication ou notification le